

Objet du marché de services - étude hors maîtrise d'oeuvre  
**Contrôle extérieur sur les travaux de chaussées de la DIR Centre-Ouest**

**1- Généralités** : Référence dossier PLACE : DIRCO-CONTEXT

Code CPV : 71630000-3  
services de contrôle et d'essais techniques

Date limite de remise des offres : 19/05/2026 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcpcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 03, 16, 18, 19, 23, 24, 36, 47, 79, 86, 87

**Caractéristiques principales :**

Les prestations concernent tous les contrôles extérieurs liés aux travaux de chaussées de la DIR Centre-Ouest.

Les contrôles sont principalement de 3 natures :

- le contrôle des matériaux (analyse granulométrique, essais sur granulats, teneur en liant, ...),
- le contrôle de la mise en œuvre des matériaux (compacité, température, adhérence, épaisseurs, ..),
- la Reconnaissance Amiante avant Travaux.

Les contrôles comprennent les essais de laboratoires nécessaires aux contrôles, et les rapports de synthèse.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : appel d'offres ouvert (AOO)

Conditions minimales de participation :  néant  chiffre d'affaires annuel supérieur à 800 k€ TTC

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

**Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi obligatoire**

La DIR Centre-Ouest, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions légales (article L2112-2) en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause sociale d'insertion obligatoire.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'article 12 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 12 du CCAP déroge à l'article 20 du CCAG des marchés publics de travaux et précise quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

La clause sociale obligatoire sera réalisée par le titulaire ou par son sous-traitant.

Un dispositif d'accompagnement est mis en place pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion. Ce dispositif est décrit à l'article 12 du CCAP.

**ATTENTION**

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RESERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.  
UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

## **Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination**

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n° du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, nous transmettrons à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien nous fournir nous serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

### **2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :**

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ;

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

### **3- Documents à fournir par les candidats :**

#### Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- *Capacité économique et financière* : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- *Références* : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- *Capacité professionnelle* : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

#### Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière :  engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et la liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le **mémoire justificatif**, limité à 100 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant :

- Son **organisation** pour répondre au marché :

L'attention des candidats est attirée sur le territoire à couvrir (11 départements et 3 régions), il devra donc indiquer dans son offre l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour couvrir ce territoire tout en assurant la disponibilité des équipes (plusieurs chantiers à couvrir simultanément).

- Un Schéma d'Organisation du Plan d'Assurance Qualité (**SOPAQ**) comprenant notamment :
  - Un cadre type des fiches à remettre au maître d'œuvre après la réalisation des principaux essais intégrant le système qualité de l'entreprise. Le candidat explicitera ses procédures permettant l'assurance de la fiabilité des résultats de ses essais et de ses contrôles. Le candidat présentera sa gestion des demandes d'essais, de réception des échantillons, de leur étiquetage et de leur traçabilité.
  - Une note d'organisation concernant le prélèvement des échantillons in situ et leur analyse en laboratoire.
  - Une description des principaux essais à réaliser in situ et en laboratoire. Le candidat fournira la liste des principaux moyens matériels d'essais et de contrôles qu'il s'engage à mobiliser afin d'assurer la bonne exécution d'ensemble des prestations objet du présent marché.
  - Une note sur la qualification du personnel susceptible de réaliser les essais et les prélèvements in situ ainsi que les analyses en laboratoire.
  - Un tableau présentant les accréditations et certifications du laboratoire nécessaires à la réalisation des essais.
- Les interventions sur site devront faire l'objet d'un Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (PPSPS) adressé au coordonnateur SPS (ou d'un plan de prévention selon la nature et l'importance des travaux). L'entreprise devra remettre un cadre type du PPSPS ;

- Un **Dossier Environnemental** Schéma comprenant notamment :

- actions environnementales envisagées pendant l'exécution du marché ;
- tri et valorisation des déchets ; ( Les déchets sont ceux du contrôle extérieur et concernent notamment les prestations liées aux essais (in situ ou en labo) tels que les carottages, les analyses granulométriques, les essais sur bitume, les contrôles de dosage de la Signalisation Horizontale, .... etc ) ;
- label écologique ou équivalent ;
- sensibilisation du personnel à l'environnement ;
- moyens humains en charge du sujet environnemental.

**4- Variantes - options :**

- Compléments à apporter au CCTP :
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) :
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE :

**5- Réception des plis :**

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

**6- Critères de sélection :**

- Critère C1 : prix pondéré à % (note prix de l'offre = barème x prix moins-disant / prix offre concernée)
- Critère C2 : valeur technique pondéré à % avec les sous-critères  suivants :

- note sur l'organisation pour couvrir le territoire de la DIR Centre-Ouest avec le personnel susceptible d'intervenir (6 points),

- SOPAQ :

\* cadre type des fiches à remettre au maître d'œuvre après la réalisation des essais (2 points),

- \* note d'organisation sur le prélèvement et l'analyse (3 points),
- \* description des principaux essais à réaliser avec une note sur les moyens envisagés pour la réalisation des essais (4 points),
- \* les certifications et accréditations du laboratoire nécessaires à la réalisation des essais présentées dans un tableau de synthèse (3 points).

- cadre type de PPSPS (2 points).

- Critère C3 : critère environnemental **dans le cadre du marché** pondéré à % avec les sous-critères pondérés  suivants :

- tri et valorisation des déchets (6 pts) ;
- label écologique ou équivalent (3 pts) ;
- sensibilisation du personnel à l'environnement (3 pts) ;
- moyens humains en charge du sujet environnemental (3 pts) ;
- actions environnementales envisagées pendant l'exécution du marché (5 pts)

Les annexes ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 2 décimales après la virgule (en cas de résultat à 3 décimales sur un sous-critère, la note sera arrondie au multiple de 0,05 le plus proche, par ex : 0,625/1 sera arrondi à 0,65/1).

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

## 7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

## 8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'attributaire est invité à répondre au questionnaire portant sur la promotion « égalité/diversité » à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd7zRb2xh0OKnhKuTAg-yDQdeLHEFfyEqnU3YmPH4wQGL3OA/viewform?usp=header>

- l'acte d'engagement (AE) et l'annexe 1 complétés éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE

- la liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)

- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles

- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

**9- Recours** : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article

L551 du code de justice administrative. Adresse :